

DOSSIER D'INSCRIPTION FORMATION PAR APPRENTISSAGE RENTREE Lundi 25 août 2025

Selon l'arrêté du 07 avril 2020 modifié relatifs aux modalités d'admission à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide - soignant, article 10.

- Les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage sollicitent une inscription auprès de l'institut de formation de leur choix, habilité à délivrer des actions de formation par apprentissage ...
- Le directeur de l'institut de formation concerné procède à leur admission directe en formation, au regard des documents requis, décrivant la situation du futur apprenti (cf paragraphe suivant).
- En l'absence de validité d'un contrat d'apprentissage, les candidats sont soumis à l'épreuve de sélection prévue par l'arrêté susvisé.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Constituez un dossier comprenant :

- La fiche d'inscription ci-jointe
- La photocopie **d'une pièce d'identité valide** (carte d'identité ou passeport ou titre de séjour valide à l'entrée en formation, soit valide le 25 août 2025)
- Une lettre de motivation avec description de votre projet professionnel
- Un curriculum vitae
- L'attestation C.N.I.L jointe
- Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage.

ADMISSION DÉFINITIVE

L'admission définitive est subordonnée à la production,

- **au plus tard le jour de la rentrée** d'un certificat médical effectué par un **médecin agréé** attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique et psychologique incompatible avec **l'exercice de la profession d'aide-soignant**. **Ce certificat est obligatoire dès l'entrée pour le suivi de la formation.**
- **Avant la date d'entrée au premier stage** d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre 1er du livre 1^{er} de la troisième partie législative du code de la santé publique.

Il est rappelé aux candidats non vaccinés contre l'hépatite B que cette vaccination est obligatoire pour intégrer la formation d'aide-soignant.

Il est donc, fortement conseillé, de débiter cette vaccination dès l'inscription à la sélection : un vaccin et 2 rappels à 1 mois d'intervalle étant nécessaires pour que la vaccination soit complète.

L'entrée en stage, en service hospitalier, est impossible si le candidat n'a pas de couverture maximale.

Tout manquement à cet impératif entraînera l'arrêt immédiat de la formation pour inaptitude.

LA FORMATION

La formation par la voie de l'apprentissage se déroule pendant une durée maximale de 18 mois pour un cursus complet, en alternance entre plusieurs périodes d'activité professionnelle réalisées hors temps de formation chez l'employeur avec lequel le contrat d'apprentissage a été conclu mais aussi des périodes de formation à l'institut et en milieu professionnel effectuées conformément au référentiel de formation.

La rentrée aura lieu le lundi 25 août 2025.

Conformément à l'arrêté du 10 juin 2021 modifié, relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant, la durée de la formation théorique et clinique en cursus complet est de 1540 heures dont 770 heures d'enseignement théorique et 770 heures de stages.

La formation comprend 5 blocs de compétences répartis en 10 modules et un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé.

Les blocs et modules

Bloc 1 Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Module 1 Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
	Module 2 Repérage et prévention des situations à risque
Bloc 2 Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	Module 3 Evaluation de l'état clinique d'une personne
	Module 4 Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement
	Module 5 Accompagnement de la mobilité de la personne aidée

Bloc 3 Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Module 6 Relation et communication avec les personnes et leur entourage
	Module 7 Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
Bloc 4 Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	Module 8 Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
Bloc 5 Travail en équipe pluri professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	Module 9 Traitement des informations
	Module 10 Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire. Les cours et les stages sont organisés sur la base de 35 heures par semaine.

Les stages s'effectuent dans différents secteurs auprès de personnes en situation de soins aigus et stabilisés. L'enseignement comprend des cours, des travaux dirigés, des travaux personnels guidés et des séances d'apprentissage pratiques et gestuelles.

L'évaluation des compétences acquises par les élèves est effectuée tout au long de leur formation à l'IFAS et en stage. En fonction des modules concernés, Les évaluations se déroulent sous forme de pratiques simulées ou d'analyse de situations.

Sont déclarés reçus au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant(e) les candidats ayant validé l'ensemble des compétences liées à l'exercice de ce métier.

Les attendus de la formation

Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissance dans le domaine sanitaire, médico-social, social et sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitude en matière d'expression écrite et orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Cout de la formation

Formation en parcours complet

- Pour le secteur PUBLIC – ANFH = 8 000 EUROS soit 10.39 € / heure entre
- Pour le secteur PRIVE – OPCO ou autres financeurs privés = 10 972 euros soit 14.25 € / heure centre

Pour les parcours de formation en cursus partiel, se renseigner auprès du secrétariat en fonction du cursus de formation du candidat.

Hébergement

L'IFAS ne dispose pas d'internat. Une liste de logements locatifs est disponible auprès de la maison des étudiants et sur notre site internet.

Equipement numérique

En lien avec le développement de la pédagogie à distance, vous vous engagez à vous équiper de matériel informatique vous permettant de répondre aux exigences de l'institut.

Le Secrétariat est ouvert au public du lundi au vendredi de 8H à 17H.

Pour nous contacter : 04.74.45.43.83

Mail : ifsi@ch-bourg01.fr

Site : www.ifsibourg.fr

INSTITUT DE FORMATION AIDES SOIGNANTS - FLEYRIAT BOURG EN BRESSE 900 Route de Paris CS 90401 01012 BOURG EN BRESSE CEDEX		
	FICHE D'INSCRIPTION 2025 APPRENTISSAGE	

Nom de Naissance :

Nom d'épouse :

Prénoms :

Date de Naissance : **Lieu de Naissance :**

Nationalité :

ADRESSE : *Prévenir en cas de changement d'adresse ou de téléphone*

N° et nom de la rue :

.....

Code postal – Ville :

TÉLÉPHONE(S) (obligatoire) Fixe **Portable**.....

Ces numéros resteront confidentiels

MAIL (obligatoire).....

écrit de manière lisible – attention aux points, tirets, traits de soulignement.

NIVEAU D'ÉTUDES :

DERNIER DIPLOME OBTENU :

ANNEE D'OBTENTION :

→ Nom et adresse de l'employeur lors de votre apprentissage :

.....

.....

.....

Je soussigné(e), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document et accepte sans réserve le règlement qui régit les épreuves de sélection.

Date et signature du candidat,
ou de son représentant légal si le candidat est mineur

JOINDRE TOUS LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES CITÉS DANS LE PARAGRAPHE
« CONDITIONS D'INSCRIPTION »
POUR VALIDER VOTRE INSCRIPTION